

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2021

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Madame TERRIER,

Absents : Madame CARPENTIER a pouvoir donné à Madame LEMOINE, Madame WINDELS a donné pouvoir à Mme LEBERTRE, Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Secrétaire de séance : Madame LEMOINE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JUILLET 2021

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2021.

Vote : POUR : 19

N° 21-0102 VELOMARITIME AVENANT 1

Monsieur le Maire rappelle qu'en janvier 2004, le Département du Calvados a adopté son plan départemental en faveur du vélo. Son objectif était de définir un réseau d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire départemental, ainsi que les modalités d'actions du Département en faveur du vélo.

Ces itinéraires ont vocation à répondre aux attentes des usagers de mode de déplacements doux et ainsi à contribuer au développement économique du territoire en enrichissant l'offre touristique.

En novembre 2014, le Département du Calvados et la commune de Bernières-sur-Mer ont signé une convention d'occupation temporaire du domaine public, transfert de gestion, d'exploitation et d'entretien relative au véloroute littorale. Cette convention définit les obligations respectives des parties liées à l'autorisation d'occupation des terrains définis, soit 3 330 m, par la Commune au bénéfice du Département.

Dans le cadre des travaux liés au raccordement du parc éolien en mer pour partie le long de la RD514, RTE a pris en charge la réalisation d'une piste cyclable le long de la RD514 en sortie d'agglomération de Bernières-sur-Mer.

Conformément à la convention initiale du 24 novembre 2014, l'objet du présent avenant consiste à adapter le tracé et les caractéristiques de la véloroute synthétisé dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Aménagement	Longueur
<i>RD514 Voie verte réalisée</i>	<i>Voie verte</i>	<i>150 m</i>
<i>RD 7bis</i>	<i>Route partagée</i>	<i>180 m</i>
<i>Cr n° 3 dit du Château ou chemin de Quintefeuille</i>	<i>Route partagée (riverains, services) avec contresens cyclable</i>	<i>430 m</i>
<i>RD514 Voie verte réalisée</i>	<i>Voie verte le long de la RD514</i>	<i>420 m</i>
<i>Rue Victor Tesnière (RD514) Piste cyclable réalisée</i>	<i>Piste cyclable bi-directionnelle</i>	<i>190 m</i>
<i>Rue Queen of the Rifles, Avenue des Français</i>	<i>Route partagée rue Queen of the Rifles, zones 20 successives avenue des Français</i>	<i>1 370 m</i>
<i>Dans le parc urbain, en parallèle de la sente piétonne au-dessus de la haie</i>	<i>Piste cyclable bi-directionnelle</i>	<i>200 m</i>
TOTAL		3 190 m

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 de la convention du 24 novembre 2014 qui modifie le tracé de la véloroute maritime suite aux travaux liés au raccordement du parc éolien en mer pour partie le long de la RD514.

Vote : POUR : 19

N° 21-103 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC FREE MOBILE POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibération que la société FREE Mobile a sollicité la commune de Bernières-sur-Mer pour l'implantation d'antennes et faisceaux hertziens y compris leurs coffrets associés sur le site du château d'eau, Chemin de Reviers.

La convention conclue pour 12 ans, se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de six années entières et successives, faute de congé donné par l'une des parties.

La redevance annuelle sera de 8 000 € révisable pour une superficie louée de 14 m².

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la Société FREE MOBILE pour l'installation d'antennes et faisceaux hertziens sur le château d'eau, chemin de Reviers contre une redevance annuelle de 8 000 euros révisable.

Vote : POUR : 19

N° 21-104 CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LE CLUB DE VOILE DE BERNIERES-SUR-MER

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition du Club de Voile de Bernières à titre gracieux et depuis de nombreuses années un terrain de 1 118 m², route de Courseulles-sur-Mer, comprenant un bâtiment de 176 m² et un parc à bateaux.

Les frais d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage sont supportés par la commune.

Toutefois, en contrepartie, une somme forfaitaire de 1.000 euros est versée annuellement par le club de voile à la commune pour les frais de gestion.

L'assemblée délibérante m'a autorisé lors du conseil municipal du 17 juin 2021, par délibération n° 21-079, à signer une convention tripartite avec le Club de voile de Bernières et l'école de Voile de Langrune pour une occupation du 26 juin au 5 septembre 2021.

La convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour une durée de trois ans à compter du 6 septembre 2021, étant précisé qu'un avenant pourra être signé pour autoriser la mutualisation des activités aquatiques durant la saison estivale entre l'école de voile de Langrune-sur-Mer et le Club de voile de Bernières-sur-Mer.

Monsieur VIGNANCOUR précise que dans les charges il n'y a pas de gaz ni de chauffage.

Monsieur HAMEL demande à quelle hauteur s'élève les charges, monsieur le maire répond qu'il se renseigne et que l'information lui sera communiquée.

Le conseil municipal autorise le Maire :

- A signer la convention d'occupation gratuite d'un terrain de 1 118 m² comprenant un bâtiment de 176 m² et d'un parc à bateaux pour une durée de 3 ans,
- D'acter une participation forfaitaire annuelle de 1.000 euros versée en contrepartie des frais d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage supportés par la commune.

Vote : POUR : 19

N° 21-105 REGLEMENT INTERIEUR DES CABINES DE PLAGE

Monsieur le maire précise que le premier règlement intérieur des cabines de plage datait de 1979. Il rappelle que par délibération n° 20-72 du conseil municipal du 23 juillet 2020, l'assemblée délibérante a approuvé le nouveau règlement des cabines de plages.

Aucun article sur la durée de la convention n'ayant été rédigé, il s'avère indispensable de le faire afin de règlementer les cessions de cabines de plage et de prendre en compte la liste d'attente des demandeurs d'emplacement tenue par la commune. Un courrier en ce sens a été adressé à tous les propriétaires pour les informer de cette nouvelle règle Article.7 dans le règlement intérieur. L'association des propriétaires des cabines de place a été sollicitée pour son élaboration avec prise en compte de leur remarque concernant le don ou la cession de cabine par les membres d'une même famille.

Monsieur HAMEL demande le prix de location, monsieur le maire répond que c'est une redevance annuelle qui s'élève à 98 €.

Monsieur VIGNANCOUR demande si le règlement pourra évoluer, monsieur le maire répond dans l'affirmative sachant qu'il y a déjà une demande de faite pour privilégier les Bernièrais. Cette demande n'est pas recevable car il y aurait une rupture d'égalité de droit.

Le conseil municipal acte le nouveau règlement des cabines de plages qui instaure un article sur la durée de la convention signée entre la mairie et le détenteur d'un droit d'occupation du domaine public.

Vote : POUR : 19

N° 21-106 TARIFICATION DES JARDINS FAMILIAUX

Monsieur le Maire rappelle que :

- Par délibération n° 15-11 du 11 mars 2015, l'assemblée délibérante a acté le transfert de gestion des jardins du CCAS à la commune.
- Par délibération n° 15-15 du 27 mars 2015, l'assemblée délibérante a approuvé un règlement intérieur pour les jardins communaux sis rue Maréchal Montgomery.
- Par délibération n° 19-20 du 6 mars 2019, le conseil municipal a acté le remboursement de l'abonnement et de la consommation d'eau au-delà de 3m³ par les locataires des jardins.

Afin de répondre aux demandes des administrés, le jardin situé au fond rue Maréchal Montgomery a été divisé en deux parcelles. Chaque parcelle est aménagée d'une cabane de jardin, et d'un compteur d'eau.

A ce jour, pour une parcelle d'une superficie supérieure à 100 m², il est demandé une redevance annuelle de 84,50 €, suivant le tarif voté par l'assemblée délibérante chaque année.

Il est proposé de voter un tarif annuel de 55 € pour ces deux nouvelles parcelles, et d'acter le remboursement de l'abonnement et de la consommation d'eau au-delà de 2m³ par le locataire du terrain.

Le conseil municipal :

- Approuve la division du jardin du fond rue Maréchal Montgomery en 2 jardins ;
- Vote le tarif de la redevance annuelle de 55 € pour ces 2 nouveaux jardins ;
- Acte le remboursement de l'abonnement et de la consommation d'eau par les locataires de ces jardins au-delà de 2 m³.

Vote : POUR : 19

N° 21-107 INSTAURATION D'UN TARIF DE LOCATION POUR LE LOCAL LE P'TIT EPHEMERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite aux nombreuses sollicitations pour la location du local Le P'tit Ephémère, il paraît judicieux d'instaurer un tarif de location.

Conformément aux différentes délibérations votées pour la location de ce local, il vous est proposé d'appliquer un tarif de location de 5 € par jour pour toutes activités commerciales, et la mise à disposition gratuite de ce local pour toute activité non lucrative.

Le conseil municipal approuve pour la location du local Le P'tit Ephémère un tarif de 5 € par jour pour toute activité commerciale, et la gratuité de ce local pour toute activité non lucrative.

Vote : POUR : 19

N° 21-108 TRAVAUX RUE DU MARAIS. AUTORISATION DE LANCER UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire indique que la rue du Marais est dans un état de dégradation avancé. De plus, son inclinaison et l'absence de réseau pluvial tendent à dégrader précocement le revêtement. Afin de remédier au problème, la commune souhaite lancer un marché à procédure adaptée de maîtrise

se d'œuvre qui devra proposer des solutions au problème d'écoulement rencontré. Le coût estimatif des travaux est évalué à 40 000 € TTC. Le coût moyen d'une maîtrise d'œuvre est de 9% des travaux. Des premières intentions seront présentées lors de la commission Travaux du 4 septembre prochain, puis des échanges avec les riverains seront organisés pour prendre en compte leurs connaissances de la rue. Ces premiers éléments permettront au maître d'œuvre de proposer un projet adapté aux besoins.

Monsieur le Maire propose de lancer une procédure négociée selon le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 relatifs aux marchés publics, et l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Selon l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par lui.

Le conseil municipal autorise le Maire :

- À lancer une procédure négociée concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la rue des Marais, notamment pour les problèmes d'assainissement ;
- À signer toutes pièces contractuelles nécessaires à la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

Vote : POUR : 19

Actualités intercommunales :

- Le projet de cuisine centrale est toujours à l'étude. Monsieur le Maire informe qu'il a visité celle de Fontaine Etoupefour et que d'autres visites de structures sont en cours, notamment à Hérouville St Clair qui dispose d'une cuisine fonctionnant depuis 18 ans d'une taille équivalente aux besoins de Cœur de Nacre à savoir 1400 repas par jour. Un appel à projet va être lancé prochainement aux différentes communes de Cœur de Nacre pour voir celles qui disposeraient d'un terrain pour accueillir cet équipement. Pour information la cuisine centrale SIGRSO de Fontaine Etoupefour est sur un terrain de 1800 m² et la surface totale du bâtiment est de 500 m².
- A plus court terme, un marché de restauration collective va être lancé pour permettre d'accéder à des prestations moins coûteuses et de meilleure qualité. En effet, plusieurs communes de l'Intercommunalité ont conclu un marché avec le prestataire CONVIVIO. La commune de Douvres va porter le marché, en collaboration avec les référents communaux.
- Un marché groupé a été lancé pour que le CPIE puisse faire une sensibilisation aux groupes scolaires sur les thématiques environnementales, notamment la question de l'énergie : le programme Watty. La commune de Bernières-sur-Mer porte le marché et refacture aux différentes communes volontaires, Courseulles, Luc, Douvres-la -Délivrande, Basly et Reviers.
- Dimanche 26 septembre, tour de l'intercom à pied ou en vélo.

Actualités communales :

- Le chantier de la place Eisingen a été définitivement réceptionné, après correction par RVBayeux des malfaçons sur les passages PMR. Les eaux pluviales pourront désormais être évacuées sans gêner les passants.
- Des échanges fréquents existent entre la municipalité et Rive-Plage pour clarifier la situation juridique de la promenade des Français. L'objectif est que cette voie soit publique, par arrêté municipal datant de 1961 la commune en est propriétaire pour une grande partie, mais il s'avère que la situation est plus complexe ; en effet, deux notaires nous ont informés qu'il apparaît dans les actes de propriété que l'acquéreur serait propriétaire de la maison ainsi qu'une partie de la digue. Par ailleurs, la municipalité a présenté lors de l'Assemblée générale de l'ASA Rive-Plage 1, la nécessité de débattre cette année de l'éventuelle incorporation des voies privées dans le domaine public, celle-ci ne pourra se faire que si la voie est en bonne état.
- L'association syndicale de la rue de la falaise a acté à l'unanimité l'effacement des réseaux et l'installation de 3 candélabres. S'ils en font la demande, ces travaux transiteront par la municipalité pour bénéficier de son adhésion au SDEC et ainsi profiter du taux d'accompagnement important du syndicat se qui s'élèveront de 106 000 € à 46 000 €.
- Plusieurs tonnes d'algues ont été collectées par les services techniques qui les ont entreposées sur une ex-plateforme d'Agrial. Après séchage et lavage par l'eau de pluie, environ 6 à 8 mois, des tests seront réalisés d'ici quelques mois pour envisager leur teneur en potassium, azote et sodium. Dans l'hypothèse de résultats positifs, leur épandage dans les champs est envisageable avec les agriculteurs.
- Les Agrès sur l'îlot des Français et l'esplanade nan red doivent, après divers soucis de livraison, être enfin installés.
- La Ministre-conseillère Joya Donnelly, représentante de l'Ambassade du Canada, est venue à Bernières pour la semaine acadienne. Le maire en a profité pour lui présenter le projet mémoriel à l'ouest de la Maison des Canadiens. Un accompagnement financier de Patrimoine Canada semble envisageable.
- Des travaux de réfection de la rue du Marais sont envisagés. Les premières esquisses seront présentées en commission Travaux le samedi 4 septembre.
- Lors de cette commission Travaux, sera aussi traité le projet de Déclaration d'Utilité Publique pour la future médiathèque et le futur cimetière. En effet, le foncier dont la mairie dispose ne permet pas de construire ces deux projets. Les échanges à l'amiable n'ayant pas permis d'acquérir ces terrains marqués d'un emplacement réservé sur le PLU, la DUP va être envisagée par le conseil.
- La commission Travaux traitera aussi du sens de circulation de certaines voies, notamment la rue du régiment de la chaudière, suite à l'avenant de la vélomaritime, mais aussi de l'ancien havre et de la rue du Marais, pour soulager la circulation dans ces rues. Une consultation de quartier sera organisée à chaque fois, sur la base des travaux des élus.
- Deux réunions de quartier se sont déjà tenues : rue de la cohorte pour traiter les problèmes de bruit récurrents, et promenade des Français pour traiter du problème de la circulation intempesive de véhicules.
- Le bornage pour acquérir des emprises de parcelle le long de la rue Montgomery afin de poursuivre le cheminement piéton a été réalisé.

- La station de lavage à côté d'Intermarché vient d'être rachetée. Des travaux seront réalisés pour moderniser la structure.
- La réunion publique sur le composteur collectif a eu lieu le 25 août 2021 à 18h30, une dizaine de participants est intéressé pour réduire leur déchet et leur facture.
- Vendredi 27 août : pot de fin de saison estivale à 18h30 à la salle de la mer.
- Le conseil régional des jeunes se réunira à Bernières sur mer le week-end du 28 et 29 août.
- Sourire et Détente organise sa grillade party le 2 septembre prochain.
- Le forum des associations se tiendra le samedi 4 septembre de 14h à 17h à la salle de la mer.
- Le chantier Rivage Propre se tiendra le samedi 4 septembre de 14h30 à 17h. rendez-vous au Poste de Secours.
- Une deuxième entreprise d'agencement va venir faire un devis pour aménager un logement d'urgence plus adapté (capable d'accueillir une famille, pour chaque jour de l'année)
- Une réunion publique pour le réaménagement de la rue Montauban se tiendra jeudi 16 septembre à 18h30, à l'ancienne mairie.
- Samedi 18 septembre à 20h : Pierres en lumières à Bernières.
- Jeudi 23 septembre à 20h30 : commission culture : préparation de la saison estivale 2022.
- Par arrêté préfectoral du 6 août 2021, le stationnement et la circulation sur la plage des tracteurs des pêcheurs plaisanciers sont autorisés pour la période 2021-2026, sous réserve d'une inscription sur le registre préfectoral tenu en mairie. Sera demandée la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile récent et du titre autorisant la mise en circulation du véhicule utilisé. Cette autorisation est accordée à titre gratuit, avec en contrepartie l'engagement d'entretien du véhicule pour éviter les pollutions.
- Un marché a été passé pour la signalisation, les travaux sont en cours pour le marquage au sol des passages piétons et des stops. Des problématiques étant remontées, monsieur TREFOUX assurera une permanence samedi matin du 9h à 12h pour analyser les demandes.
- Le PPRL vient d'être signé par Monsieur le Préfet le 12 août dernier, pour être exécutoire il doit être affiché en mairie pendant 1 mois pour être actif fin septembre début octobre. A ce jour, nous ne l'avons pas réceptionné et en avons fait la demande.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé hier la rétrocession de la rue des pommiers, de voie privée elle est passé en voie publique. Un recensement a été fait avec Monsieur VIGNANCOUR, 23 voies sont dans la même situation. L'incorporation de ces voies seront actées lors du prochain conseil municipal, c'est très important de le faire car ça permettra une augmentation de nos dotations.
- Madame MOREL informe qu'une action a été faite pour redynamiser les marchés avec la distribution d'un flyer sur différents marchés, un pêcheur est intéressé pour le marché du samedi et un autre pour celui du mercredi. Elle a obtenu par la chambre d'agriculture les coordonnées d'une personne qui fait des circuit cours.
- Monsieur HAMEL informe que le mercredi une pancarte a été mise pour la vente de pomme de terre en circuit cours.
- Concernant la promenade des Français, il est satisfait des discussions entre la municipalité et l'association rive plage, il demande que l'article de Ouest France, très bien fait, sur les algues

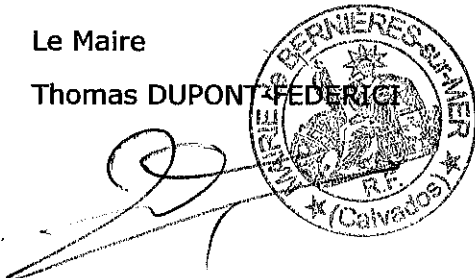
puisse être mis en ligne sur la page Facebook de la commune. Monsieur le Maire répond que se sera fait.

Prochain conseil municipal : 30 septembre 2021

Fin de la séance : 21h15

Le Maire

Thomas DUPONT-FEDERICI



Secrétaire de séance

Sandrine LEMOINE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Sandrine Lemoine', written in a cursive style.